Compte-rendu sommaire – conseil municipal du 28.09.2018 Page 1/6



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints: PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, PHELIPPOT, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU Mmes et MM. les Conseillers Municipaux: MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESELLEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, BEUNARD, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, BONNIN (jusqu'à D18.09_80), SEGURA (à partir de D18.09_73), GRANET, PAJOT, LUCAS, BEY (jusqu'à D18.09_91), LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vincent LANDAIS......Paul SCAPPAZZONI

Absents excusés :

Simon SEGURA (jusqu'à D18.09_72), Anny BEY (à partir de D18.09_92), Sally FITOU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Une minute de silence est observée en hommage à Jean-Paul CHANSAREL, décédé le 9 août 2018.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : Mme Sophie DEVILLIERS. Ils sont désignés à l'unanimité.

Suite au décés de Jean-Paul CHANSAREL, M. LE MAIRE informe qu'un siège de conseiller municipal devient vacant et qu'aux termes de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. M. Didier PRESSARD a informé M. LE MAIRE de son souhait de ne pas occuper le poste. Mme Sally FITOU est installée en qualité de conseiller municipal. L'assemblée en PREND ACTE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 JUIN 2018 est adopté à la MAJORITE CONTRE : 5 (L. LAMARA, A. BEY, CA. LUCAS, M. PAJOT, M. GRANET)

ABSTENTION: 0

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

| Numéro | Intitulé | Résultat du vote |
|-----------------|---|-------------------------------------|
| COMMUNIC | ATIONS | |
| Compte rendu en | application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale | es et communication sur les marchés |
| C18.09 16 | FINANCES – Aliénation de biens mobiliers (décision 24-2018) | PRIS ACTE |

| C18.09_17 | Arrêté n°690 du 31 août 2018 par lequel la Ville préempte un immeuble sis 46 boulevard Mestrezat à Arcachon (AN 273) | PRIS ACTE |
|------------------|--|-----------|
| C18.09_18 | Convention de mise à disposition du domaine public communal Bar-restaurant LE BIKINI | PRIS ACTE |
| Compte-rendu des | jugements et instances | |
| | Néant | |
| Divers | | |
| C18.09_19 | Résultat de l'enquête publique n°05/2018 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines | PRIS ACTE |
| C18.09_20 | Résultat de l'enquête publique n°07/2018 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines | PRIS ACTE |
| | | |

Numéro

Intitulé

Résultat du vote

CONSEIL MUNICIPAL

D18.09 71 Adjoint au Maire - maintien du poste et modalités de

mise en œuvre

(Rapporteur: M. PHILIPPON)

Pour: 29 Abstention: 0

Contre: 2 (CA LUCAS, A. BEY) Absents: 2 (S. SEGURA, S. FITOU)

Election d'un nouvel adjoint au Maire D18.09 72

(Rapporteur : M. PHILIPPON)

- la candidature de Patrice BEUNARD est proposée;

favorable à la MAJORITE

- il n'y a pas d'autres candidatures ; - il est procédé au vote au scrutin secret.

Résultat du vote:

Ne prennent pas part au vote : 2 (M. GRANET, M. PAJOT)

Absent au moment du vote : 1 (L. LAMARA) Absents: 2 (S. SEGURA, S. FITOU) Nbre de bulletins trouvés dans l'ume : 28

A déduire blancs ou nuls : 2 Nbre de suffrages exprimés : 26 Majorité absolue : 14

M. Patrice BEUNARD obtient 26 voix

- il est pris acte du nouveau tableau du Maire et des

Adjoints:

Yves FOULON Maire: 1er Adjoint: Daniel PHILIPPON 2ème Adjoint : Bernard LUMMEAUX 3ème Adjoint : Geneviève BORDEDEBAT 4ème Adjoint : Martine PHELIPPOT 5ème Adjoint : May ANTOUN 6ème Adjoint : Yves HERSZFELD

7ème Adjoint : Patrick LEFEBVRE 8ème Adjoint : Martine CAUSSARIEU 9ème Adjoint : Patrice BEUNARD

Commission permanente "Finances, Délégations de D18.09 73 Services Publics et Informatique" - désignation d'un

nouveau membre

(Rapporteur: M. PHILIPPON)

- la candidature de Sally FITOU est proposée ;
- CA LUCAS est contre le principe de ne pas avoir recours au scrutin secret;
- il est procédé au vote au scrutin secret.

Résultat du vote:

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. GRANET, M. PAJOT, CA

LUCAS, A. BEY, L. LAMARA) Absent: 1 (S. FITOU)

Nbre de bulletins trouvés dans l'ume : 27

A déduire blancs ou nuls : 0 Nbre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Mme Sally FITOU obtient 27 voix

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) - la candidature de Patrice BEUNARD est proposée ; D18.09 74 Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) désignation du nouveau représentant Ville au sein du Conseil d'Administration (Rapporteur: M. PHILIPPON)

 CA LUCAS est contre le principe de ne pas avoir recours au scrutin secret;

- il est procédé au vote au scrutin secret.

Résultat du vote:

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. GRANET, M. PAJOT, CA LUCAS, A. BEY, L. LAMARA)

Absent: 1 (S. FITOU)

Nbre de bulletins trouvés dans l'ume : 27 A déduire blancs ou nuls : 0 Nbre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

M. Patrice BEUNARD obtient 27 voix

SERVICES DELEGUES

Commission de Contrôle Financier - désignation d'un D18.09 75 membre titulaire

(Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)

- la candidature de Sally FITOU est proposée ;

- A. BEY se porte candidate et retire sa candidature en cours de vote :

- CA LUCAS est contre le principe de ne pas avoir recours au scrutin secret;

- il est procédé au vote au scrutin secret.

Résultat du vote :

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. GRANET, M. PAJOT, CA LUCAS, A. BEY, L. LAMARA)

Absent: 1 (S. FITOU) Nbre de bulletins trouvés dans l'ume : 27

A déduire blancs ou nuls : 0 Nbre de suffrages exprimés : 27 Majorité absolue : 14 Mme Sally FITOU obtient 27 voix

D18.09 76 Commission Consultative des Services Publics Locaux - désignation d'un membre titulaire (Rapporteur : Mme MARESCOT)

- la candidature de Sally FITOU est proposée ;

- à l'UNANIMITE l'assemblée est contre le recours au scrutin secret;

- il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. GRANET, M. PAJOT, CA

LUCAS, L. LAMARA) Absent: 1 (S. FITOU)

Contre: 1 (A. BEY) - Abstention: 0

Pour : 27

Mme Sally FITOU obtient 27 voix

D18.09_77 Régie du port d'Arcachon - Conseil d'administration -Désignation d'un nouveau représentant du conseil

municipal

(Rapporteur : M. COEURET)

- la candidature de Patrick CAPTUS est proposée ;

- à l'UNANIMITE l'assemblée est contre le recours au scrutin secret:

- il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. GRANET, M. PAJOT, CA LUCAS, L. LAMARA, Y. HERSZFELD en sa qualité de salarié du

port)

Absent: 1 (S. FITOU)

Contre: 1 (A. BEY) - Abstention: 0

Pour : 26

M. Patrick CAPTUS obtient 26 voix

Régie ARCACHON EXPANSION - Conseil D18.09_78 d'Administration - Désignation d'un représentant du

Conseil Municipal

(Rapporteur: Mme LIMOUZIN)

- la candidature de Patrice BEUNARD est proposée ;

- CA LUCAS est contre le principe de ne pas avoir recours au scrutin secret:

- il est procédé au vote au scrutin secret.

Résultat du vote :

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. GRANET, M. PAJOT, CA

LUCAS, A. BEY, L. LAMARA)

Absent: 1 (S. FITOU)

Nbre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire blancs ou nuls : 0 Nbre de suffrages exprimés : 27 Majorité absolue : 14

M. Patrice BEUNARD obtient 27 voix

D18.09 79

Modification des statuts de la régie personnalisée à autonomie financière ARCACHON EXPANSION

(Rapporteur : M. LUMMEAUX)

Favorable à la MAJORITE

Pour : 27 Abstention : 0

Contre: 5 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M.

PAJOT, L. LAMARA) Absent : 1 (S. FITOU)

AFFAIRES ECONOMIQUES

D18.09 80 Halles et m

Halles et marchés - Droit de présentation d'un

successeur

(Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)

Favorable à la MAJORITE

Pour : 30

Abstention: 1 (CA. LUCAS) Contre: 1 (A. BEY) Absent: 1 (S. FITOU)

ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE

D18.09 81

Acquisition d'une parcelle de terrain sise boulevard de l'Océan à Arcachon (cadastrée AB 75)

(Rapporteur : Mme DEVILLIERS)

Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour: 29

Abstention: 2 (CA. LUCAS, A. BEY)

Absent: 1 (S. FITOU)

Ne prend pas part au vote : 1 (P. SCAPPAZZONI pour

V. LANDAIS dont il a le pouvoir)

D18.09_82

Acquisition de parcelles de terrain sises cours

Desbiey à Arcachon (cadastrées AK 712, AK 714,

AK 716)

(Rapporteur : Mme DEVILLIERS)

Favorable à l'UNANIMITE

Pour : 31 Abstention : 0

Absent: 1 (S. FITOU)

Ne prend pas part au vote : 1 (P. SCAPPAZZONI

pour V. LANDAIS dont il a le pouvoir)

MARCHES PUBLICS

D18.09 83 Amén

Aménagement du boulevard du Général Leclerc et ses abords - Avenant n°4 au marché de maîtrise

d'oeuvre

(Rapporteur : Mme LUQUET)

Favorable à la MAJORITE

Pour: 27 Abstention: 0

Contre: 5 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M.

PAJOT, L. LAMARA) Absent: 1 (S. FITOU)

D18.09_84

Mutualisation des achats et groupement de commande avec le CCAS d'Arcachon et Arcachon

Expansion

(Rapporteur: Mme DUBROCA)

Favorable à l'UNANIMITE

D18.09_85

Exploitation de sanitaires publics à entretien

automatique - Avenant n°1 au marché

(Rapporteur : M. BEUNARD)

Favorable à la MAJORITE

Pour : 31

Abstention: 0 Contre: 1 (A. BEY) Absent: 1 (S. FITOU)

FINANCES

D18.09_86 Toilettes publiques, Stationnement de surface - Tarifs

2018-2019

(Rapporteur : M. BEUNARD)

Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour: 31

Abstention: 1 (A. BEY) Absent: 1 (S. FITOU)

D18.09 87

Indemnités au Trésorier

(Rapporteur : M. CAPTUS)

Favorable à l'UNANIMITE

Page 5/6

D18.09 88

Budget 2018 - Décision Modificative n°1 - Budget principal de la Ville et des Budgets Annexes

(Rapporteur : M. BEUNARD)

Favorable à la MAJORITE

Pour: 27 Abstention: 0

Contre: 5 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, M.

PAJOT, L. LAMARA) Absent: 1 (S. FITOU)

D18.09_89

Forfait Post-Stationnement - convention entre la Ville

d'Arcachon et la COBAS

(Rapporteur: Mme CAUSSARIEU)

Favorable à l'UNANIMITE

D18.09 90

Taxe de séjour - fixation des tarifs et modes de

perception

(Rapporteur : Mme MAUPILE)

Favorable à l'UNANIMITE

D18.09 91

Aliénation de biens mobiliers - rouleau vibrant

hydrostatique autoporté (Rapporteur : M. LEFEBVRE)

Favorable à l'UNANIMITE

PROXIMITE

D18.09_92 Dispositif "Bien Grandir" - Instauration d'une bourse

municipale au Permis de Conduire à destination des

jeunes arcachonnais

(Rapporteur : Mme LIMOUZIN)

Favorable à la MAJORITE

Pour : 27

Abstention: 1 (L. LAMARA)

Contre: 3 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT),

Absent: 2 (S. FITOU, A. BEY)

D18.09_93 Dispositif "Bien Grandir" - Instauration d'une bourse

municipale au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) à destination des jeunes

arcachonnais

(Rapporteur : Mme LUQUET)

Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour: 29

Abstention: 2 (L. LAMARA, CA. LUCAS)

Absent: 2 (A. BEY, S. FITOU)

D18.09_94

Rapport annuel 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

IL EST PRIS ACTE

INTERCOMMUNALITE

D18.09_95 Présentation du rapport d'activités 2017 de la

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon

Sud (COBAS)

(Rapporteur : M. COEURET)

IL EST PRIS ACTE

D18.09 96

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - exercice 2017

(Rapporteur : Mme DEPARDIEU)

IL EST PRIS ACTE

QUESTIONS ORALES

NON SOUMISE AU VOTE

Rapporteur: CA. LUCAS

« Monsieur le Maire,

Vous organisez dans les locaux municipaux de nombreuses réceptions matinales, des petits déjeuners, auxquels vous recevez de nombreux arcachonnais sur invitation envoyée par courrier. Les frais correspondant à ces invitations sont-ils pris en charge par la commune? »

Rapporteur: CA. LUCAS

NON SOUMISE AU VOTE

« Monsieur le Maire,

Vous parcourez actuellement le département dans la perspective d'obtenir la présidence départementale du parti "Les républicains". Je voudrais que vous nous précisiez si vous utilisez pour ces déplacements votre véhicule de fonction ainsi que les services du chauffeur mis à votre disposition par la commune? »

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil municipal en décembre 2018 et lève la séance à 17H35.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le 0 3 0CT. 2018

Yves FOULON Maire d'Arcachon

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.